



Au sommaire :

Page 1

- merci messieurs les technocrates
- le mot du Président,
- les dessins d'Alexis NOUAILLAT et Xavier MOUTON,
- tous à vos agendas
- lu pour vous,
- petites annonces,

Annexe

Manuel technique de l'E.F.S. : du chapitre 2.7 à la fin.

Tous à vos agendas

16/02/97 : Chourum de la Combe des Buissons. Objectif : - 500 mètres.

20, 21, 22 & 23/02/97 : exploration dans le Var sur le plateau de Siou-Blanc. Objectif : tous niveaux.

1/03/97 : Bricolage à la cabane du Camarguiers

7/03/97 : réunion au local à 20h30. Nous pourrons manger sur place.

9/03/97 : possibilité d'explorer le chourum Dupont.

Objectif : - 345 mètres.

Lu pour vous

"La spéléologie : alpinisme à l'envers" de Pierre WEITÉ (1946)

Le spéléologue, définition : "...individu

affligé d'un phototropisme négatif qui le pousse à s'introduire en fin de semaine, dans les cavités de l'écorce terrestre, tandis qu'un géotropisme positif le pousse à s'y enfoncer toujours plus bas.

Cette sombre passion offre tous les caractères de celle dont ardaït Don Juan : il faut, dans le moindre temps, "tomber" le plus possible de cavernes et mettre au tableau le maximum de cavités vierges." (?)

Merci messieurs les technocrates !

1994 avait vu naître la mise en place de normes européennes en matière de fabrication de matériels professionnels de protection (É.P.I. = Équipement de Protection Individuelle). Le 1 juillet 1996, la loi en impose leurs utilisations. Où est le problème ?

Le problème réside dans le fait que les activités de loisir utilisant le même matériel ont été associées au milieu professionnel. Nous devons donc suivre les mêmes normes. Qu'est-ce que cela change pour la spéléologie et le canyon ? Plusieurs choses : les cordes, les baudriers, les mousquetons, les bloqueurs et les casques. Pour les cordes, leurs utilisations ne doit pas dépasser 5 années (nous n'avions pas besoin de loi pour ça) et leur diamètre en simple est au minimum de 10,5 mm. Finie la 9 mm qui nous arrangeait bien quand il fallait remplir les kits. Je ne suis pas sûr que nos chers technocrates sachent ce qu'est un double amarrage ou un frottement. Pour les baudriers idem, mais rien sur les descendeurs. Ah bon, ils ne doivent pas nous servir à grand chose alors ! Pour les casques : "durée de vie" 3 ans. Avec 21 casques au club cela fait 7 casques à renouveler chaque année soit 2450 francs, plus les baudriers, plus les cordes, plus les mousquetons soit 8000 francs par an uniquement pour le renouvellement obligatoire. Donc plus d'argent pour le reste... Mais pour être au normes dès aujourd'hui, il nous faudrait trouver **30000 francs** ? Qui va payer ?

Le mot du Président

Avec la disparition plus rapide que prévue de la neige, c'est une saison spéléo qui redémarre sur le Dévoluy. Je vous invite à noter les rendez-vous de la rubrique "Tous à vos agendas". Ce début d'année part très fort, un taux de ré-inscription jamais vu (16/20 dès le premier mois), des recrues de choc (Alex et François) et des projets comme s'il en pleuvait : reprise de la prospection sur le Dévoluy, aménagement de la cabane du Pra de Laup, exploration des Aiguilles en mai/juin, exploration des grandes verticales du Var, projet d'expé. en Sardaigne, canyon en Italie...

Pourtant, une ombre plane sur notre activité qui ne craint pas habituellement le noir. Mais cette ombre là est administrative. Si le spéléo sait s'adapter aux conditions que lui impose la nature, il est désarmé et trop discret pour lutter contre la technocratie européenne qui a pris le nom de "E.P.I."

Philippe BERTOCHIO



Stéphane, notre trésorier, vu par Alexis NOUAILLAT